

## Vous avez dit « Eco-Développement » ?

>> Dossier  
Quand économie  
rime avec écologie  
> (page 2-3)



## Édito

L'image d'un Parc naturel régional est souvent associée à la présence d'une nature omniprésente et sauvage comme dans les Parcs nationaux. On oublie souvent le fait qu'il s'agit d'un territoire habité, riche d'activités variées et d'un patrimoine naturel remarquable certes mais aussi bâti, historique et culturel qui le distingue et assure son attractivité.

C'est pourquoi, parmi les 5 grandes missions attribuées aux PNR par l'Etat, figure en bonne place celle en faveur d'un développement économique et social respectueux de l'environnement, fondé sur la valorisation du patrimoine, des ressources locales et la défense d'une certaine qualité de vie.

La Loi Grenelle 1 a rappelé l'urgence écologique et la nécessité d'une gouvernance à long terme, d'un développement durable qui respecte l'environnement, préserve la santé et économise l'énergie et les ressources naturelles.

Notre Parc a affiché cet objectif dès sa création en menant des actions de sensibilisation et en initiant divers projets avec les acteurs économiques



et les collectivités de son territoire.

Le 2 avril dernier, la charte 2008 - 2020 du Parc a été reconnue Agenda 21 local par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Cela vient conforter notre action mais nous engage également à diffuser cette démarche. L'Agenda 21 constitue l'un des outils d'un partenariat renforcé entre le PNR, les communautés de communes et les communes, qui favorise une appropriation et une déclinaison des orientations de la charte.

C'est l'ambition de notre Parc que de participer à ces changements de perspectives et de comportements, de mobiliser l'ensemble de ses partenaires pour un développement durable qui assure l'avenir des générations futures.

**Jean-Michel MARCHAND**  
Président du Parc  
Conseiller général de Maine-et-Loire

## >>> Interview

### Trois questions à Daniel BIGOT

Daniel BIGOT, Vice-Président de la Communauté de communes de Rivière Chinon - Saint-Benoît-la-Forêt, en charge du développement durable et 1<sup>er</sup> Adjoint de la ville de Chinon.



>>> Votre Communauté de communes a choisi de s'engager dans un Agenda 21. Pour quelles raisons?

La démarche Agenda 21 a été initiée en 2008 afin d'inscrire le développement durable au cœur du projet de territoire de la Communauté de communes de Rivière - Chinon - St Benoît.  
La mise en place d'un « Agenda 21 » est une des possibilités offertes aux collectivités pour inscrire, dans la durée, leur action et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche dynamique visant à faire plus, à faire mieux ou parfois à faire autrement.

>>> Interview complète p.4 <<<

## Quand économie rime avec écologie



Dans sa charte 2008 - 2020, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine affirme son positionnement en faveur d'un développement économique, respectueux des équilibres écologiques et humains. Il sensibilise, conseille et accompagne les collectivités et entreprises tout en les invitant à réfléchir à leurs pratiques et leur gestion. Il favorise ainsi leur performance environnementale et valorise les réalisations exemplaires et reproductibles. Par son action sur le territoire, le Parc souhaite renforcer son attractivité et sa compétitivité, le maintien des activités existantes et la qualité de vie des habitants.

### >> Démarches de qualité sur les zones d'activités

Depuis sa création, le Parc accompagne les communautés de communes et d'agglomération, qui ont compétence en matière de développement économique, dans un processus de management environnemental de leurs zones d'activités afin de développer une offre de sites d'accueil de qualité, attractifs pour les entreprises.

Dans cette optique, furent créés plusieurs outils :

- un « *guide de management environnemental des zones d'activités* », réalisé par l'association nationale OREE avec la Fédération des Parcs naturels régionaux et l'ADEME,
- mais aussi une plate-forme internet à laquelle a participé notre Parc : [http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/concertation\\_zapnr2/liens.htm](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/concertation_zapnr2/liens.htm)

Ce guide a été testé sur plusieurs zones d'activités en Chinonais, en privilégiant toujours la concertation public/privé (collectivité gestionnaire/entreprises) afin que chacun en tire des bénéfices. Plusieurs sites sont aujourd'hui engagés dans cette démarche :

- la Loge à Azay-le-Rideau,
- le site de Benais-Restigné,
- la zone industrielle de Chinon,
- la ZAE de la Roche-Clermault,
- la ZA de Cruzilles.

La Région Centre a d'ailleurs rendu obligatoire ces démarches depuis 2005 via les contrats signés avec les Pays. En Saumurois, une réflexion

particulière concerne la zone Anjou Actiparc de Méron à Montreuil-Bellay, confrontée à de fortes exigences environnementales et à la proximité d'un site Natura 2000.

Au delà d'une simple insertion paysagère, il s'agit bien de prendre en compte la préservation des ressources et de la biodiversité, la maîtrise de l'énergie, ainsi que la gestion et l'animation de la zone d'activités sur le long terme, tout ceci dans un objectif d'amélioration continue et de maintien des activités sur le territoire.



### >> Les entretiens techniques et écologiques du Parc

Pour faciliter la prise en compte des enjeux patrimoniaux, répondre aux besoins d'information technique émanant du terrain mais aussi pour favoriser la diffusion des valeurs portées par le Parc, une offre de journées de sensibilisation et d'échanges a été développée dès 2002.



Celles-ci s'adressent en priorité aux agents et aux élus des collectivités du territoire. Elles sont également ouvertes aux autres gestionnaires de l'espace (services techniques des départements) ainsi qu'aux Ambassadeurs du Parc, réseau relais de bénévoles sur notre territoire.

Depuis l'origine, les sujets traités ont évolué pour répondre à de nouveaux enjeux et aux attentes exprimées par les participants. Aux thèmes portant prioritairement sur la gestion du patrimoine naturel se sont ajoutées de nouvelles préoccupations : le respect des techniques de construction traditionnelle dans le bâti, l'urbanisme durable et la préservation des paysages, la maîtrise de l'énergie et l'isolation performante dans le tuffeau ou encore la gestion écologique de l'eau.

Ces journées permettent de croiser les regards de praticiens et experts, d'identifier les méthodes adaptées, favorables à la préservation de nos ressources et respectueuses de notre patrimoine. Elles ont pour ambition de faire évoluer les pratiques des collectivités et de les inciter ainsi à une déclinaison de la charte du Parc sur leur territoire.

### >> La marque « Parc naturel régional »

Cette marque peut être attribuée à des entreprises répondant à trois valeurs communes à l'ensemble des Parcs :

- **l'attachement au territoire** : l'entreprise doit être installée sur le Parc et doit contribuer à son développement, sa valorisation et sa promotion,
- **la dimension humaine** : le savoir-faire et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication,
- **le respect de l'environnement** : le procédé de fabrication est analysé depuis le choix des matières premières jusqu'à la gestion des déchets générés, ainsi que l'intégration de l'entreprise dans son territoire.

La marque se décline en « *savoir-faire* » ou « *produit du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine* ». L'ont ainsi reçue :

- la coopérative de vannerie de Villaines-les-Rochers pour son savoir-faire vannier,
- quatre restaurants du Saumurois pour le produit fouée ou fouace saumuroise.

Ces démarches sont soumises à une expertise nationale puis à un audit régulier.



## » Concours Eco-Trophée

Ce concours s'adresse aux entreprises artisanales et industrielles, aux exploitations agricoles et CUMA, implantées sur le Parc depuis au moins 2 ans, ainsi qu'aux collectivités depuis les deux dernières éditions. Il a vocation à identifier et promouvoir les bonnes pratiques menées sur le Parc par ces différents acteurs en faveur de l'environnement et d'un développement durable.

Cette recherche d'exemplarité ne porte pas sur la mise en œuvre d'actions complètement inédites mais plutôt sur la démarche engagée au regard de la taille et des moyens de la structure concernée : pertinence de la réponse apportée pour résoudre le problème posé, bénéfices de la solution mise en place, caractère innovant et transférable, impacts en interne dans la structure et en externe pour le territoire.

Depuis l'origine, 14 entreprises de toutes tailles et activités et 14 exploitations agricoles ont été primées, ainsi que 6 collectivités.

La qualité et la diversité des réalisations présentées témoignent du fort engagement des acteurs et de leur capacité d'innovation :

- préservation de la ressource en eau,
- restauration d'un milieu humide,
- maintien de la biodiversité culturelle,
- choix d'une technologie limitant les consommations en énergie et eau et respectant la santé des salariés,

- bâtiment à vocation sociale en haute qualité environnementale,
- actions d'économie d'énergie,
- hébergement touristique réalisé en éco-construction...



Bien souvent, l'action menée en faveur de l'environnement a des répercussions positives sur les conditions de travail et sur la compétitivité des entreprises.

Cette opération permet aussi de sensibiliser les acteurs qui n'ont pas encore engagé de telles démarches et plus largement les habitants. Certains lauréats sont, par exemple, sollicités par

le Parc dans le cadre d'actions pédagogiques vers les scolaires.

Renouvelée 6 fois depuis 1998, ce concours est organisé tous les 3 ans environ, avec le partenariat des 6 chambres consulaires d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire et d'EDF-CNPE de Chinon qui participent notamment au jury.

## » Les démarches Agenda 21 au cœur du Parc

Penser global, agir local : en 1992, le Sommet de la Terre à Rio a retenu le terme Agenda 21 pour « Programme d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle », afin d'inviter les collectivités locales à agir à leur échelle pour « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »\*.

L'Etat encourage les démarches à s'inscrire dans un cadre national, reprenant 5 finalités en réponse aux enjeux planétaires et 5 modalités de mise en œuvre :

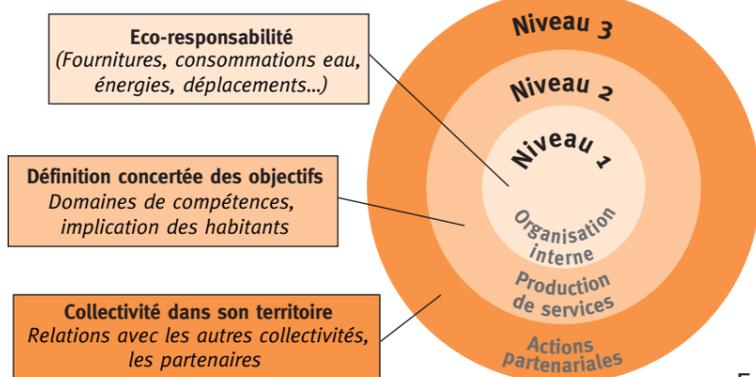
### 5 finalités

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### 5 modalités de travail

- l'organisation du pilotage
- la participation des acteurs
- la transversalité des approches
- l'évaluation partagée
- une stratégie d'amélioration continue

### 3 niveaux de prise en compte du développement durable par la collectivité



La concertation permet à la collectivité de choisir les stratégies les plus appropriées sur son territoire, grâce à la participation des habitants et des entreprises. Chacun doit aussi réfléchir à son mode de vie et à ses propres comportements afin de les rendre compatibles avec les valeurs défendues collectivement.

### L'Agenda 21 à l'échelle du Parc

En 2007, un protocole d'accord a été signé à Fontevraud entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et le Ministère de l'Environnement, permettant la reconnaissance des chartes de Parcs en tant qu'Agenda 21.

La charte 2008-2020 du PNR Loire-Anjou-Touraine vient d'obtenir ce label, récompensant ainsi la qualité de

son projet. Cette reconnaissance l'engage dans sa propre démarche éco-responsable et l'investit d'une nouvelle mission : accompagner ses collectivités membres dans la mise en place de leur Agenda 21 local.



En 2009, le Parc a ainsi piloté les premières démarches à Candès-Saint-Martin, Concousson-sur-Layon et accompagné la Communauté de communes Rivière-Chinon-Saint Benoît. Cette action se poursuit en 2010, notamment à l'échelle intercommunale.

### Une démarche partagée pour choisir son avenir

L'Agenda 21 est un processus d'amélioration continue et permet de répondre aux préoccupations planétaires par des actions locales adaptées aux intérêts du court et du long terme. Cette tâche de longue haleine suppose de nouvelles méthodes de travail, une vision renouvelée de la démocratie et des moyens d'animation.

\* Définition du développement durable donnée dans le rapport BRUNDTLAND pour les Nations Unies en 1987

## » Agenda

### »» Dimanche 27 juin 2010 : « Regarde, c'est chez moi ! » à Montsoreau

Durant l'année scolaire, 51 classes de la maternelle au collège participent à des projets sur les thèmes du paysage, de la Loire ou de l'énergie. En mai et juin, ces élèves se retrouvent à la Maison du



Parc pour se présenter mutuellement leur lieu de vie ou découvrir l'habitat écologique. Le dimanche 27 juin, les familles sont invitées à admirer l'exposition des élè-

ves et à découvrir les charmes et trésors de nos patrimoines : visites du château de Montsoreau et du Saut aux Loups, balade en calèche, navigation sur la Loire...

Entrées des sites gratuites pour les familles des élèves concernés et 2 € pour tous les autres visiteurs.

A suivre : Exposition multimédia « Le paysage culturel du Val de Loire », du 5 juillet au 29 août, réalisée par la Mission Val de Loire- Patrimoine Mondial.

Renseignements à la Maison du Parc : 02 41 38 38 88.

### »» Les entretiens techniques et écologiques 2010

Prochainement :

**Un bâti en tuffeau pour aujourd'hui : adaptation aux enjeux énergétiques** à Saint-Cyr-en-Bourg (49)

• Jeudi 10 juin : connaissance du matériau, visite d'une carrière d'exploitation... (limité à 40 personnes)

• Jeudi 24 juin : chantier découverte des différents types d'enduits, mortiers (limité à 12 personnes ; participation à la 1<sup>ère</sup> journée obligatoire)

Inscription obligatoire auprès du Parc. Frais de déjeuner : 15 euros/personne/journée (à régler au PNR par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par mandatement).

Inscriptions : Jackie BOERO au 02 41 53 66 00 ou j.boero@parc-loire-anjou-touraine.fr

### »» « Mystère, Miss Terre », 1<sup>ère</sup> édition de la fête du Parc !

Imaginer son jardin écologique, réaliser des plantations, fabriquer un engrais naturel ou un nichoir pour mésanges, garder ses plantes en bonne santé, agrémenter ses espaces verts avec le minéral ou des prairies fleuries... Ceux qui aiment toucher la terre et expérimenter par eux-mêmes découvriront tous les secrets du jardin paysager grâce à la 1<sup>ère</sup> édition de la fête du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine :

#### « Mystère, Miss Terre »

Tout au long du dimanche 26 septembre 2010 à l'Abbaye de Seuilley, près de Chinon (37), venez découvrir la magie des jardins : ateliers pratiques, expositions, démonstrations, randonnée avec l'association « Les virades de l'Espoir », conférences - dont celle de M. Alain Baraton, célèbre jardinier en chef de Versailles et chroniqueur de France Inter - jeu concours avec de nombreux lots à gagner... autant d'animations qui raviront les amoureux de la nature tout au long de cette journée en plein air. Familles et amis sont invités en toute convivialité pour une journée nature riche en découvertes et en expériences pour tous ! Plus d'informations sur notre site Internet : www.parc-loire-anjou-touraine.fr ou à la Maison du Parc au 02 41 38 38 88

Cet événement est organisé avec la participation active de nombreux partenaires du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, notamment la Communauté de communes de la Rive Gauche de la Vienne, la commune de Seuilley et le CPIE Touraine-Val de Loire.



### Contact pour toutes ces démarches

Sylvie Nicolas

Chargée de mission Eco-développement et Intercommunalité  
s.nicolas@parc-loire-anjou-touraine.fr

## Communauté de communes Rivière – Chinon – Saint-Benoît-la-Forêt

**Daniel BIGOT, Vice-Président de la Communauté de communes de Rivière – Chinon – Saint-Benoît-la-Forêt, en charge du développement durable et 1<sup>er</sup> Adjoint de la ville de Chinon.**



### »»» Votre Communauté de communes a choisi de s'engager dans un Agenda 21. Pour quelles raisons?

La démarche Agenda 21 a été initiée en 2008 afin d'inscrire le développement durable au cœur du projet de territoire de la Communauté de communes de Rivière - Chinon - St Benoît.

La mise en place d'un « Agenda 21 » est une des possibilités offertes aux collectivités pour inscrire, dans la durée, leur action et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche dynamique visant à faire plus, à faire mieux ou parfois à faire autrement.

Cette démarche implique nos élus, les agents des collectivités, nos partenaires et les habitants dans une dynamique de territoire qui doit se caractériser par :

- la valorisation des actions déjà engagées par la collectivité,
- la définition de nouvelles politiques publiques,
- le changement de pratiques individuelles et collectives.

L'échelon intercommunal nous semble être une échelle d'intervention pertinente pour apporter des réponses locales aux problèmes environnementaux, économiques et sociaux que rencontrent nos territoires.

Agir concrètement pour un développement durable de nos communes nous conduit à réfléchir et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques de développement reposant sur une mutualisation renforcée de nos moyens financiers et techniques et renforçant les solidarités intercommunales. La mise en œuvre d'une démarche d'Agenda 21 permet de revisiter et de renforcer le projet de territoire partagé par les communes membres de notre intercommunalité. Soulignons ici que les compétences transférées à la Communauté de communes Rivière - Chinon - St Benoît reposent sur les trois piliers du développement durable : développement économique, action sociale, environnement.

### »»» Pouvez-vous nous expliquer les étapes de votre démarche et comment vous mobilisez tous les acteurs locaux ?

Afin de mobiliser l'ensemble des services, il a été constitué un groupe projet « territoire et développement durable » regroupant directions des services de la ville de Chinon, secrétariat des mairies de Rivière et St Benoît, la direction du CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) et un représentant du PNR.

Afin d'accompagner ce groupe projet, nous avons mobilisé les agents pour promouvoir, au sein des services, les « éco-gestes », participer à notre démarche éco-responsable et promouvoir une nouvelle culture de travail intégrant les valeurs du développement durable.

Ont ainsi été identifiés, pour les trois communes, des agents volontaires susceptibles d'apporter une contribution à la démarche collective initiée. Ces personnes relais sont

susceptibles :

- d'animer une veille éco-citoyenne au sein des services
- de mobiliser et d'impliquer les collègues de travail dans l'application d'éco-gestes
- d'apporter une contribution à la réflexion et à la définition de propositions d'actions à soumettre aux élus.

Par ailleurs, élus, techniciens, associations et partenaires institutionnels sont invités, en 2010 et 2011, à se rencontrer au sein des « Ateliers chinonais du développement durable », temps d'échange et de concertation sur l'avenir de notre territoire.

Les premiers ateliers sur la biodiversité se sont tenus le 6 avril dernier. Le prochain, sur le thème de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques, se tiendra à l'automne prochain.



### »»» Comment le Parc intervient-il dans ce projet ?

La mise en œuvre de la démarche intègre pleinement la charte du PNR Loire Anjou Touraine. Dès le début, nous avons souhaité impliquer le Parc dans notre projet et valoriser au mieux les compétences et les travaux initiés au sein de l'équipe du Parc. Son représentant est associé au groupe projet « territoire et développement durable » qui se réunit tous les trimestres et nous sollicitons régulièrement les compétences

techniques du Parc pour accompagner les actions mises en œuvre.

Le développement durable des territoires est aujourd'hui une préoccupation partagée par les collectivités locales et le PNR Loire-Anjou-Touraine. La démarche Agenda 21 constitue une réelle opportunité de renforcer nos liens et de collaborer afin de valoriser et mutualiser nos réflexions et nos expériences.

Pour tout complément d'information sur la démarche et les actions engagées, vous pouvez prendre contact avec Franck Boitard, en charge de la Mission développement durable à la Communauté de communes. Contact : franck.boitard.ccrsb@orange.fr

## » Urbanisme

### Villaines-les-Rochers est à la recherche d'auto-promoteurs !

La commune de Villaines-les-Rochers et le Parc travaillent ensemble pour mettre en place un projet immobilier alternatif qui consiste à rendre les futurs habitants acteurs de leur habitation, mais aussi de leur voisinage. En effet, dès mai et jusqu'à cet été vont être organisés des ateliers municipaux où chacun pourra donner son avis et échanger ses idées sur les projets architecturaux concernant la réalisation d'équipements et de locaux mutualisés. Une machine à laver dans une salle dédiée pour plusieurs familles pourrait ainsi permettre de rationaliser les coûts tout en créant du lien entre voisins...



Une nouvelle façon d'habiter plus économique, plus écologique, plus humaine, bref... durable !

Atelier gratuit

Pour en savoir plus, connectez-vous sur le site dédié à ce projet :

<http://habitevillaineslesrochers.jimdo.com>

Contact Parc : Michel MATTEI au 02 41 53 66 00  
m.mattei@parc-loire-anjou-touraine.fr

## » Tourisme

### Circuit Patrimoine de Fontevraud l'Abbaye

Alors que Fontevraud l'Abbaye est principalement connue pour son ensemble monastique exceptionnel, la commune a choisi de s'engager dans la création d'un itinéraire de découverte afin de valoriser son histoire et son patrimoine. Il s'agit d'un sentier balisé, accompagné d'un livret de découverte en



vente 1 € à l'abbaye, l'office de tourisme et les commerces locaux. Ce document pédagogique et ludique accompagne le visiteur de station en station pour l'aider à comprendre les paysages traversés, tout en lui racontant à travers un personnage emblématique une parcelle de l'histoire des lieux...

Plongez-vous près de deux siècles en arrière et laissez-vous guider par François-Yves Besnard à travers les rues de Fontevraud l'Abbaye. Vous découvrirez comment la Révolution Française a bouleversé la vie de ce village dont l'activité était principalement liée à la vie de l'abbaye...

Rendez-vous dès juin à Fontevraud sur le chemin du patrimoine !

## » Randonnée

### Découvrez autrement le Bourgueillois !

Séduits par les circuits équestres et vtt, mis en place par le Parc et ses partenaires en Anjou, les élus de la Communauté de communes du Pays de Bourgueil ont souhaité mener un tel projet sur leur territoire. Déjà riche d'itinéraires de randonnées pédestres et cyclotouristes, variés et de qualité,



le Bourgueillois proposera, dès la fin juin 2 itinéraires équestres et vtt entre vignes et forêt : la Breille les Pins - Saint Nicolas de Bourgueil - Bourgueil de 25 km et Bourgueil - Benais - Gizeux - Continvoir de 38 km. Partez, vous aussi, à la découverte de la Touraine angevine, entre vignes et forêt.

Contact : office de tourisme du Pays de Bourgueil au 02 47 97 91 39

## » Biodiversité

### Recensement des chauves-souris – 2<sup>ème</sup> appel

Dans le cadre de sa politique de préservation des espèces remarquables, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a lancé en 2009 une étude sur les chauves-souris sur l'ensemble des communes du Parc. Cette étude fut menée en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégations Anjou et Touraine). Cette année encore, des inventaires sont en cours de réalisation et ont pour objectifs d'améliorer les connaissances sur

les sites d'hivernage et de reproduction et de mettre en œuvre des actions de conservation.



Avis aux observateurs!

Pour la deuxième année consécutive, nous lançons donc notre appel à témoignage. Alors si vous connaissez un lieu abritant des chauves-souris, contactez-nous !

Contact Parc : Samuel HAVET au 02 41 53 66 00 - s.havet@parc-loire-anjou-touraine.fr

## » Paysage

### Un nouveau pas pour la création du jardin public de Doué !

A la fin du mois de janvier, les habitants de Doué, accompagnés de paysagistes des services techniques, du Parc et du président de l'association Terra Botanica79, ont remis aux services techniques un schéma global d'aménagement. La réalisation de ce document marque le point de départ d'un travail de chiffrage, de relevé et de phasage des travaux. Un schéma d'aménagement plus précis (mobiliers, végétaux, jeux pour enfants...) sera ensuite présenté par les habitants aux élus de la commune. Cette initiative intégrant pleinement les acteurs locaux, écoles, Centre social, pêcheurs... permet à tous de donner son avis pour un projet en réelle cohésion avec les attentes des usagers. Un blog lui a d'ailleurs été dédié :

<http://ccas-couleeverte.blogspot.com/>

Le groupe de travail se réunit un vendredi par mois, de 20h à 21h au CCAS (1, place Justice de paix à Doué la Fontaine).

Renseignements :

Gwendolina Nantel, chargée de mission politique jeunesse au CCAS tel : 02 41 83 98 45

Raphaël Bedhomme, chargé de mission paysage au Parc tel : 02 41 53 66 00

## » Environnement et Santé

### Santé et habitat : nos maisons sont elles toxiques ?

Nous passons jusqu'à 90% de notre temps dans des locaux fermés et plus de 50% dans nos logements. La qualité de l'air que nous y respirons est essentielle. Choix des produits d'entretien, ventilation, matériaux de construction... de nombreux facteurs peuvent contribuer à vivre dans une maison en bonne santé. Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la Communauté de communes Rivière Chinon Saint-Benoît, dans le cadre de son Agenda 21, vous invitent à une conférence sur l'habitat sain le jeudi 8 juillet 2010 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Benoît-la-Forêt présentée par Isabelle Archambault et Florence Busnot-Richard, ingénieur sanitaire au PNR.

## » Documentation Parc

### La nouvelle version de la carte IGN du Parc est enfin arrivée !

Issue du partenariat avec l'Institut National Géographique (IGN) et grâce au financement des deux régions Centre et Pays de la Loire, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a édité une carte touristique et patrimoniale couvrant l'ensemble du territoire.

A l'échelle 1/80 000, cet outil vise à guider les visiteurs et habitants sur ce vaste territoire. Il présente les outils de découverte et de sensibilisation à l'environnement réalisés par le Parc : sentiers d'interprétation, tables panoramiques, restaurants de fouées marqués « Produit du Parc naturel régional », Hébergements nature & patrimoine, Circuits patrimoniaux... Sont également indiqués les sites touristiques et patrimoniaux, ainsi que les hébergements utiles pour les visiteurs de passage (campings, aire de camping-cars, gîtes équestres et d'étape...).

Cette carte est diffusée dans tout le réseau national de diffusion IGN (librairies, maisons de la presse et kiosques, grandes et moyennes surfaces). Le Parc naturel régional la diffuse, quant à lui, à travers les offices de tourisme et grands sites touristiques de la région.

Le prix public de mise en vente de cette carte est de 6,40 €.



Document édité avec le soutien financier de



Région Centre



L'écho du Parc

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Bureaux du Parc - 7 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOREAU

Tél : 02 41 53 66 00 Fax : 02 41 53 66 09

courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr Site Internet : www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Directeur de publication : Jean-Michel Marchand - Co-Directeur de publication : Loïc Bidault

Directeurs de rédaction : Virginie Coiffard - Sylvie Nicolas

Conception-Impression : Loire Impression, Saumur

Document imprimé sur papier 100% recyclé à partir d'encre végétale.

N°ISSN : 1778 - 8498 - Dépôt légal : en cours

Crédits photos : Communauté de communes Rive Gauche de la Vienne, Effet Papillon, Généric, IGN, Marc Jauneaud, Patricia Méaille, Émilie Plaetevoet, Louis-Marie Préau, PNRLAT (Capucine Avril, Michel Mattei, Sylvie Nicolas).



Partenaire référent  
VAL DE LOIRE  
PATRIMOINE MONDIAL

